en vie de Bien-vivre à Bischwiller

LE GUIDE DU BIEN VIVRE

POUR LES SENIORS DE BISCHWILLER !







J'AI MES DROITS

JE ME LOGE

JE RESTE ACTIF

JE M'OCCUPE DE MA SANTÉ

BISCHWILLER

ALSACE Collectivité européenne

www.bischwiller.com



Lorsque j'entends le soir

Lorsque j'entends le soir
le concerto pour clarinette de Mozart,
le temps de la souffrance et de l'ennui s'achève,
soudain je nage dans la lumière dorée de mes quinze ans,
l'ombre de la vieillesse un instant se déchire,
nos deux corps flexibles se joignent
dans le torrent de nos cheveux emportés par le vent :
c'est le ciel de la tendresse que leur plaisir éclaire,
l'angoisse de vivre est devenue légère comme l'air

Claude Vigée
Recueil : L'homme naît grâce au cri

SOMMAIRE

06 UN GUICHET UNIQUE POUR LES SENIORS À BISCHWILLER

01 J'AI MES DROITS

8 Mes ressources
11 Les aides sociales et financières diverses
17 Les avantages fiscaux
18 L'assurance maladie
19 Les mesures de protection des personnes et des biens
24 Le soutien aux aidants
26 La solidarité

02 JE ME LOGE

30 Vivre à domicile
34 La vie en établissement

03 JE RESTE ACTIF

38 Sport…
40 … Et loisirs
42 Culture et animations
43 Je m'engage
45 Je continue à apprendre
46 Je me déplace

04 JE M'OCCUPE DE MA SANTÉ

50 Prévention
54 Rester à domicile en étant malade
56 Annuaire des professionnels

MOT DU MAIRE

Jean-Lucien NETZER



Même si la citation fut reprise par le général de Gaulle, Chateaubriand écrivait : « La vieillesse est un naufrage… ». Je crois au contraire que vieillir est une réelle chance qui nous est offerte en ce XXIe siècle. Une chance car nous avons acquis la richesse de notre vécu et nos souvenirs des jours heureux. Des temps d'engagement et de combat nous apportent une satisfaction, celle de savoir que la vie vaut la peine d'être vécue.

Aujourd'hui si nous sommes là où nous sommes, c'est que tout au long de la vie, nous avons beaucoup donné pour construire un monde de paix, de justice et de fraternité. La richesse économique, le progrès social, l'amélioration de la qualité de vie, ont été rendus possibles par le travail tout au long d'une vie active portée par cette volonté inébranlable de construire un monde meilleur, être mieux logé, mieux soigné, mieux accompagné. L'âge de la retraite est un temps de sérénité, un havre de paix ennobli par cette certitude que nous ne sommes riches que de ce que nous donnons, avons donné aux autres, d'une certaine idée de la vie.

Et cette vie se prolonge dans le bonheur fascinant de la liberté, libérée de beaucoup de contraintes, où tant de possibles heureux restent accessibles. Le temps de nouvelles activités, le temps des rencontres, les temps de la lecture et pour la culture, les temps pour découvrir, le temps pour partager la richesse de nos mémoires.

Le guide du « bien vivre pour les seniors de Bischwiller » a été conçu comme un mémento de tous les accompagnements et de toutes les possibilités qui nous sont offertes sur notre territoire pour faire de cette tranche de vie une réussite heureuse.

À toutes et à tous, je souhaite plein d'enrichissement à la lecture de ce guide.

MOT DE
Palmyre MAIRE et de Sophia VOGT, élues à la Ville de Bischwiller

« Accompagner le bien-vieillir de nos seniors à Bischwiller nous tient à cœur.
Il était essentiel pour nous de proposer ce guide qui recense les différents acteurs du territoire engagés dans cette mission.

Cette ressource met en lumière leur rôle, leurs actions et l'importance de leur collaboration pour vous faciliter l'accès aux informations pratiques et répondre à vos questions.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller et la Maison France Services peuvent également vous aider dans vos démarches. »

Palmyre MAIRE

Adjointe au Maire en charge des solidarités et de l'action sociale. Vice-présidente du CCAS.



Sophia VOGT

Adjointe au Maire en charge de l'état civil, du cimetière, des actions d'animations pour les personnes âgées, des jumelages.



UN GUICHET UNIQUE POUR LES SENIORS À BISCHWILLER

Vous souhaitez des renseignements sur des questions liées à la séniorité ?

Au sein de votre **Espace Solidarités Alsace,** vous serez accompagné dans vos démarches par des professionnels de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) : accès aux droits et aux aides, hébergement en structure, logement, perte d'autonomie, précarité etc.

Pour plus d'informations
www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-agees
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Accueil et information des seniors et de leur famille à Bischwiller :
Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu
www.ville-bischwiller.fr/solidarite-citoyennete/espace-france-services



01 J'AI MES DROITS

MES RESSOURCES

8 Retraite de base
8 Retraite progressive
8 Retraite complémentaire
9 Cumuler un emploi et la retraite, c'est possible !
9 Revenu minimum garanti (ASPA)
10 Pension de réversion
10 Pension d'invalidité pour la veuve ou le veuf d'un(e) salarié(e) décédé(e)

LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES DIVERSES

11 Aides au logement
15 Les obligations alimentaires de la famille
15 Aides à la mobilité
16 Aides pour partir en vacances

LES AVANTAGES FISCAUX

17 Aides fiscales pour les seniors
17 Exonération de la taxe foncière

L'ASSURANCE MALADIE

18 La complémentaire santé solidaire



LES MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

19 Les mesures de protection non judiciaire
20 Les mesures de protection judiciaire
20 La mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)
20 La mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ)
21 La lutte contre la maltraitance
21 La lutte contre les violences conjugales
22 La téléassistance
22 La prévention face aux arnaques téléphoniques et numériques
22 La protection contre les cambriolages
23 La sécurité à l'extérieur et chez soi

LE SOUTIEN AUX AIDANTS

24 Les aidants familiaux - les proches aidants
25 Les associations
25 L'accompagnement en fin de vie
25 Le décès d'un proche

LA SOLIDARITÉ

26 ESCAL (espace convivial alimentaire)
26 CARITAS - CROIX ROUGE - SECOURS POPULAIRE
27 Les aidants numériques

MES RESSOURCES

RETRAITE DE BASE

Vous approchez de la retraite et vous vous posez des questions sur son montant ?

Du montant de la retraite au montant de la retraite minimale, le montant de votre retraite dépend essentiellement de vos revenus d'activité, de votre nombre de trimestres cotisés et de votre âge de départ.

Retrouvez toutes les informations pour comprendre le calcul de votre retraite :
www.lassuranceretraite.fr/portail-info/portail-info/home/actif/montant-retraite/montant-retraite.html
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36464

RETRAITE PROGRESSIVE

Vous souhaitez réduire votre activité professionnelle en fin de carrière à l'approche de votre retraite ?

Le dispositif de retraite progressive le permet sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12842

RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Vous êtes salarié du secteur privé ?

Vous cotisez obligatoirement au régime de retraite complémentaire de l'Agirc-Arrco (Association générale des institutions de retraite des cadres - Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés). Ces cotisations vous permettent de bénéficier d'une pension complémentaire à votre retraite de base de la Sécurité sociale.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F15396

CUMULER UN EMPLOI ET LA RETRAITE, C'EST POSSIBLE !

Vous êtes à la retraite et envisagez de reprendre une activité professionnelle ?

Les règles de cumul emploi-retraite varient selon que vous ayez été admis à la retraite avant le 1er septembre 2023 ou à partir du 1er septembre 2023 et selon que vous bénéficiez ou non d'une pension de retraite de l'Assurance retraite à taux plein.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13243

REVENU MINIMUM GARANTI (ASPA)

Vous êtes à la retraite et vous disposez de faibles ressources ?

L'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA, anciennement minimum vieillesse) est versée aux personnes retraitées disposant de faibles ressources.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15712

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

PENSION DE RÉVERSION

Vous êtes veuve ou veuf à la retraite ?

La pension de réversion correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé. Elle est versée, si certaines conditions sont remplies, au conjoint survivant et aux orphelins. Une pension d'invalidité de veuf(ve) peut être versée sous conditions d'âge et d'invalidité.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N378

PENSION D'INVALIDITÉ POUR LA VEUVE OU LE VEUF D'UN(E) SALARIÉ(E) DÉCÉDÉ(E)

Votre époux ou épouse vient de décéder et vous souhaitez savoir si vous pouvez obtenir une pension d'invalidité ?

Vous pouvez avoir droit à une pension d'invalidité de veuf ou veuve lors du décès de votre conjoint s'il était salarié du secteur privé et si vous remplissez plusieurs conditions.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2981



LES AIDES SOCIALES ET FINANCIÈRES DIVERSES

AIDES AU LOGEMENT

Vous souhaitez savoir si vous avez droit à des aides au logement ?

Une aide au logement peut être versée, sous certaines conditions, à toute personne locataire d'un logement ou résidant dans en foyer. Il existe différentes aides :

- **AIDE PERSONNALISÉE AU LOGEMENT (APL)**

 Vos revenus sont modestes ?

 Vous pouvez bénéficier de l'APL si vous souhaitez réduire le montant de votre loyer (ou redevance si vous êtes résident en établissement) sous certaines conditions.

 Pour plus d'informations :
 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12006

- **ALLOCATION DE LOGEMENT FAMILIALE (ALF)**

 Vous vivez avec une ou plusieurs personnes à charge ?
 Vous êtes marié ?

 L'ALF concerne les familles ou les ménages ayant une ou plusieurs personnes à charge sous certaines conditions.

 Pour plus d'informations :
 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13132

- **ALLOCATION DE LOGEMENT SOCIALE (ALS)**

 Vous souhaitez obtenir une aide financière pour réduire le montant de votre loyer ou de votre redevance si vous êtes résident en établissement, par exemple en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ?

 Vous pouvez toucher l'ALS si vous respectez certaines conditions. L'ALS est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF).

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1280

CAF
1 rue du Maréchal Joffre
67500 HAGUENAU
3230
(service gratuit + prix appel)

- **AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT (ASH)**

 Vous êtes en établissement : EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), résidence autonomie, USD (Unité de soins de longue durée) ou en accueil familial à la personne âgée ?

 L'ASH paie la différence entre le montant des frais d'hébergement (même temporaire), et ce que peut payer la personne âgée, voire ce que peuvent payer ses obligés alimentaires (enfants, gendres, belles-filles).

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2444

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Annexe du Lion d'Or
1 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 53 71 56

Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 44

- **L'AIDE SOCIALE À DOMICILE**

 Vous souhaitez avoir une aide-ménagère ou une aide à la préparation des repas ?

 L'aide sociale à domicile peut couvrir une partie des dépenses sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F245

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Annexe du Lion d'Or
1 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 53 71 56

Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 44

- **ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)**

 Vous êtes en perte d'autonomie ? Vous souhaitez rester à domicile ou aller dans un établissement médico-social ?

 Vous pouvez, sous conditions d'âge et de perte d'autonomie, obtenir l'APA qui vous aidera à payer (en totalité ou en partie) votre maintien à domicile ou votre hébergement en établissement d'accueil, même temporaire.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10009
Si vous n'êtes pas éligible à l'APA, vous pouvez vous renseigner auprès de votre caisse de retraite.

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu



- **ALLOCATION AUX ADULTES HANDICAPÉS (AAH)**

 Vous avez un handicap et vous avez des faibles ressources ?

 L'AAH peut vous garantir un revenu minimal pour faire face aux dépenses du quotidien sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F12242

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

- **PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP À DOMICILE (PCH)**

 Vous avez un handicap et vous souhaitez bénéficier d'une aide au quotidien ?

 La PCH est une aide qui vous permet de réaliser les actes de la vie quotidienne sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/aides-financieres/la-pch-prestation-de-compensation-du-handicap

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

- **LES AIDES EN ACCUEIL FAMILIAL**

 Vous êtes âgé et/ou vous êtes en situation de handicap et vous souhaitez vivre dans un cadre familial en étant accompagné ?

 Vous pouvez bénéficier d'aides en accueil familial sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-agees/beneficier-d-aides

LES OBLIGATIONS ALIMENTAIRES DE LA FAMILLE

Est-ce que ma famille doit me soutenir matériellement ou en nature ?

Les enfants ont le devoir d'aider leurs parents lorsque ces derniers sont dans le besoin, en fonction des ressources de chacun.

Entre époux, il ne s'agit pas d'une obligation alimentaire mais d'un devoir de secours. Ce devoir existe aussi entre les personnes ayant passé un pacte civil de solidarité (PACS).

Pour plus d'informations :
www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-agees/beneficier-d-aides

AIDES À LA MOBILITÉ

- **LA CARTE MOBILITÉ INCLUSION (CMI)**
 facilite vos déplacements si vous êtes une personne âgée ou en situation de handicap sous certaines conditions.

 Il existe 3 mentions spécifiques possibles sur la carte :
 - **CMI Priorité :** elle permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise, notamment dans les transports.
 - **CMI Stationnement :** elle permet de se garer gratuitement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite et sur toutes les places de stationnement public.
 - **CMI Invalidité :** elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux.

Pour plus d'informations :
www.alsace.eu/aides-et-services/personnes-agees/beneficier-d-aides

Consulter également le chapitre
JE ME DÉPLACE
p. 46

- **LE SERVICE Sortir Plus**

 s'adresse aux plus de 75 ans et vous permet de bénéficier de 450 euros / an pour vous faire accompagner lors de sorties (chez le coiffeur, le médecin, pour faire vos courses, se promener, aller chez un ami etc.) à condition d'être affilié à l'une de ces caisses complémentaires : AGIRC-ARRCO, AG2R LA MONDIALE, MALAKOFF HUMANIS, ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP AUTO, LOURMEL, PRO BTP), KLESIA, IRCEM, APICIL, CRC, CGRR, IRCOM, BTPR.

 Vous devez contacter votre caisse complémentaire qui vous trouvera un prestataire près de chez vous, pour vous chercher devant votre domicile (en voiture ou non) et vous accompagner lors de votre sortie.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/actualites/A17302

AIDES POUR PARTIR EN VACANCES

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) propose des séjours tout compris (hors transport) pour les seniors de 60 ans et + ou à partir de 55 ans en situation de handicap, retraités ou sans activité professionnelle et résidant en France.

Ce programme est également accessible aux aidants, aux personnes rattachées au foyer fiscal du senior ou aux jeunes accompagnants de la personne âgée dans le cadre d'un séjour intergénérationnel. Aide financière accordée sous conditions de ressources.

Pour plus d'informations :
www.ancv.com/seniors-en-vacances-sev
De nombreuses caisses de retraite proposent également des programmes d'aide pour les vacances. N'hésitez pas à contacter la vôtre pour plus de renseignements.

LES AVANTAGES FISCAUX

AIDES FISCALES POUR LES SENIORS

Est-ce que j'ai droit à un abattement fiscal ou une réduction d'impôt ?

- **Vous avez une CMI invalidité ou une carte d'invalidité**, vous pouvez bénéficier d'un abattement sur votre revenu imposable et d'une majoration du nombre de parts.
- **Vous avez plus de 65 ans,** vous pouvez bénéficier d'un abattement sur votre revenu imposable.
- **Vous recourez à une aide à domicile**, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt. Si vous bénéficiez de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ou d'autres aides comme la prestation de compensation du handicap (PCH), vous êtes également éligible sur le reste à charge.
- **Vous êtes hébergé en EHPAD**, vous avez droit à une réduction d'impôt.
- **Vous avez installé des équipements permettant d'adapter votre logement**, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/impot-sur-le-revenu-de-quelles-aides-fiscales-pouvez-vous-beneficier

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

EXONÉRATION DE LA TAXE FONCIÈRE

Mon âge me permet-il d'être exonéré de taxe foncière ?

Vous pouvez bénéficier d'une exonération pour votre habitation principale sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.impots.gouv.fr/particulier/exonerations-et-degrevements

L'ASSURANCE MALADIE

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

Vous avez des faibles ressources ?

La complémentaire santé solidaire prend en charge ce qui n'est pas remboursé par l'Assurance maladie. Son montant est calculé en fonction des revenus en complément de l'aide accordée par celle-ci.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10027



LES MESURES DE PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS

LES MESURES DE PROTECTION NON JUDICIAIRE

- **LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE**

 Vous souhaitez organiser à l'avance votre protection au cas où vous ne pourriez plus gérer vos affaires seul(e) dans le futur ?

 Vous pouvez mettre en place un mandat de protection future. Il permet de protéger la personne, ses biens, ou les deux. Il permet à un mandataire d'agir à votre place dans votre intérêt. Il ne vous fait pas perdre ni vos droits ni votre capacité juridique.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/organiser-a-l-avance-sa-propre-protection/le-mandat-de-protection-future#anchor1

- **L'HABILITATION FAMILIALE**

 Vous souhaitez être représenté par un membre de votre famille ?

 L'habilitation familiale permet à un proche (parent, enfant, grand-parent, frère, sœur, époux(se), concubin(e), partenaire de PACS, de représenter une personne ou de l'assister lorsqu'elle est dans l'incapacité de pourvoir seule à ses intérêts.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/les-mesures-de-protection/quelles-sont-les-differentes-mesures-de-protection

LES MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE

Vous souhaitez protéger vos proches en cas de mise en danger d'eux-mêmes ou d'autrui, de problèmes de gestion financière ou d'abus de faiblesse ?

Il existe 3 types de mesures de protection judiciaire :

- **La sauvegarde de justice :** une mesure provisoire de courte durée
- **La curatelle :** une mesure d'assistance et de contrôle (le curateur fait « avec » la personne)
- **La tutelle :** une mesure de représentation (le tuteur fait « à la place de »)

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/les-mesures-de-protection/quelles-sont-les-differentes-mesures-de-protection
www.udaf67.fr

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ (MASP)

Vous rencontrez des difficultés à gérer vos ressources et vos prestations sociales ?

La MASP est mise en œuvre par les services sociaux du département. Elle est destinée à aider une personne majeure dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle rencontre pour gérer ses ressources et ses prestations sociales.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1336

LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE (MAJ)

Vous n'arrivez plus à gérer vos ressources et vos prestations sociales ?

Le juge nomme un mandataire judiciaire à la protection des majeurs (MJPM) pour percevoir et gérer, tout ou partie, les prestations sociales d'une personne en difficulté. Le but de la mesure est de rétablir son autonomie dans la gestion de ses ressources.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1336

LA LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE

Vous êtes une personne âgée victime d'actes de maltraitance ? Vous êtes témoin d'une situation de maltraitance d'une personne âgée de votre entourage ? Vous êtes témoin d'une situation de maltraitance de personne âgée dans le cadre de votre activité professionnelle ?

Dans tous ces cas, vous pouvez faire un signalement pour que les pouvoirs publics interviennent.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F861
3977 (service et appel gratuits)

LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES CONJUGALES

Vous subissez des violences sexistes et conjugales ? Vous connaissez quelqu'un qui subit des violences sexistes et conjugales ?

La ville de Bischwiller a mis en place un dispositif permettant l'accueil des personnes ayant subi des violences sexistes et/ou sexuelles pour les accompagner, les orienter et les soutenir dans leur démarche.

La référente peut accueillir également des personnes du voisinage ou de l'entourage d'une victime. Elle est tenue au secret professionnel et s'engage au strict respect de la confidentialité et à la garantie absolue de l'anonymat si celui-ci est souhaité.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/actualites/referente-violences-sexistes-et-sexuelles

Mairie de Bischwiller
1-9 place de la Mairie
67240 BISCHWILLER
03 88 53 99 44

LA TÉLÉASSISTANCE

Vous vivez seul(e) chez-vous et vous souhaitez pouvoir contacter quelqu'un en cas de problème ?

La téléassistance à domicile permet de sécuriser les personnes âgées qui vivent seules chez elles. En cas de problème (chute, malaise etc.), la personne peut contacter une plateforme téléphonique joignable 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-d-aide-a-domicile/la-teleassistance

LA PRÉVENTION FACE AUX ARNAQUES TÉLÉPHONIQUES ET NUMÉRIQUES

Vous êtes souvent sollicité(e) par des inconnus pour du démarchage par mail, sur internet ou par téléphone ?

Les outils numériques occupent une place croissante dans notre vie de tous les jours, que ce soit pour communiquer, s'informer, se divertir, gérer ses comptes ou encore faire ses courses. Mais ces nouveaux outils peuvent contenir des arnaques.

Nous sommes également de plus en plus sollicités par du démarchage abusif en ligne qui peut comporter des risques. Vous pouvez vous en prémunir.

Pour plus d'informations :
prevention-internet.fr/seniors-arnaques-internet/
www.economie.gouv.fr/particuliers/se-proteger-demarchage-abusif

LA PROTECTION CONTRE LES CAMBRIOLAGES

Vous craignez les cambriolages ?

Les cambriolages ne sont pas une fatalité, ayez les bons réflexes.

Pour plus d'informations :
www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/fiches-pratiques/habitation/cambriolage-reagir-limiter-risques

LA SÉCURITÉ À L'EXTÉRIEUR ET CHEZ SOI

Vous voulez vous sentir en sécurité partout ?

La police nationale organise régulièrement des actions de sensibilisation à destination des seniors pour les protéger des infractions dont ils pourraient être victimes. Des conférences sont dispensées gratuitement dans des lieux ouverts au public, des résidences pour seniors, des clubs ou des associations dans le Bas-Rhin : la prévention contre les cambriolages, les déplacements urbains, les déplacements dans les transports urbains, le senior et l'argent, la maltraitance, le senior sur internet etc.

Pour plus d'informations :
www.masecurite.interieur.gouv.fr/fr/informations-locales/police-bas-rhin/seniors-soyez-les-acteurs-de-votre-propre-securite

Comment prévenir les agressions ?

01 **Évitez de vous promener seul.** Les agresseurs visent plus volontiers les personnes non accompagnées.

02 **Ne révélez jamais que vous vivez seul.** Que ce soit au téléphone, pour un sondage ou dans la rue, restez discret avec les informations que vous communiquez.

03 **Fermez la porte à clef, même en journée.** Et n'ouvrez pas à un inconnu ! Pensez à demander une carte professionnelle à tous vos visiteurs pour vérifier leur identité, qu'ils se proclament réparateur ou livreur quelconque.

04 **Ne communiquez jamais d'informations confidentielles par téléphone.** Et ce même à des interlocuteurs fiables, tels que banque ou mutuelle.

05 **Ne laissez jamais votre sac ouvert à l'extérieur.** Tenez-le fermement en bandoulière.

06 **Ne retirez pas d'argent au distributeur quand vous êtes seul.** Soyez particulièrement vigilant dans des endroits peu fréquentés ou la nuit.



Que faire en cas d'agression sur vous ou une tierce personne ?

Composez le 17 pour joindre la Police et n'hésitez pas à porter plainte et à vous faire examiner par un médecin rapidement.

LE SOUTIEN AUX AIDANTS

LES AIDANTS FAMILIAUX – LES PROCHES AIDANTS

Quelle est la différence entre un aidant familial et un proche aidant ?

Un **aidant familial** apporte son aide à un proche en situation de handicap qui bénéficie d'heures d'aide accordées par la prestation de compensation du handicap (PCH). L'aidant familial peut percevoir un dédommagement.

Un **proche aidant** apporte son aide à une personne âgée en perte d'autonomie. Il peut s'agir d'un voisin, d'un ami etc. Les proches aidants peuvent bénéficier :

- **D'une allocation journalière** en cas de réduction ou de cessation d'activité professionnelle pour aider la personne.
- **D'une aide au répit** qui permet aux proches aidants de personnes âgées bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) de se reposer ou de se dégager du temps en finançant des solutions d'aide comme :
 - un accueil de jour ou de nuit de la personne aidée
 - un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial
 - un relais à domicile
 En cas d'hospitalisation du proche aidant, une aide ponctuelle permet de financer l'hébergement temporaire de la personne aidée ou un relais à domicile.

- **D'aides fiscales**
- **D'une rémunération** en devenant salarié du proche aidé.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/solutions-pour-les-aidants/trouver-du-soutien/aidant-familial-proche-aidant-quelles-definitions-et-quelles-aides

CHDB
(Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller)
Plateforme d'accompagnement
et de répit - Le Trèfle
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22
www.ch-bischwiller.fr

LES PRINCIPALES MISSIONS DU TRÈFLE

Offre de répit pour les aidants qui accompagnent un proche âgé en perte d'autonomie ou atteint par la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés : soins de répit, informations et conseils, soutien individuel ou collectif.

Vous pouvez également
vous référer
au paragraphe suivant sur
LA SOLIDARITÉ
p. 26
et consulter le chapitre
JE RESTE ACTIF
p. 37

LES ASSOCIATIONS

Des associations interviennent auprès des personnes âgées isolées ou se déplaçant difficilement en organisant des visites à domicile ou des temps de convivialité collectifs.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/a-qui-s-adresser/associations-proposant-des-visites-de-convivialite

L'ACCOMPAGNEMENT EN FIN DE VIE

Un de vos proches est en fin de vie ?

Les proches qui souhaitent l'accompagner à domicile peuvent, sous certaines conditions, bénéficier du congé de solidarité familiale et/ou de l'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

Pour plus d'informations :
www.ameli.fr/bas-rhin/medecin/exercice-liberal/regles-de-prescription-et-formalites/prescription-accompagnement-fin-vie

LE DÉCÈS D'UN PROCHE

Un de vos proches est décédé et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer ?

Le décès d'un proche nécessite d'engager certaines démarches comme organiser les obsèques et informer plusieurs organismes.

Pour plus d'informations :
www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16507

LA SOLIDARITÉ

ESCAL (ESPACE CONVIVIAL ALIMENTAIRE)

L'épicerie sociale, c'est quoi ?

L'ESCAL accueille l'épicerie sociale de Bischwiller qui est gérée par le CCAS et un groupe de bénévoles. Elle propose des produits de première nécessité à coûts réduits aux habitants de Bischwiller et à certaines communes environnantes. L'étude des demandes est faite par le CCAS et les travailleurs sociaux de France Services.

Les bénéficiaires de l'aide sociale y trouveront également un lieu de rencontre et d'écoute auprès des bénévoles ainsi que des activités : ateliers de cuisine, sport et bien-être, santé etc.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/solidarite-citoyennete/epicerie-sociale

CARITAS – CROIX ROUGE – SECOURS POPULAIRE

Caritas
22 rue de la Gare
67240 BISCHWILLER
06 87 23 71 26
caritas.bischwiller@laposte.net

Secours populaire
2 rue des Rames
67240 BISCHWILLER
03 88 36 28 91
graeffandree@gmail.com

Croix Rouge
1 rue du Général Leclerc
67240 BISCHWILLER
03 69 53 93 07
croixrouge67@sfr.fr



LES AIDANTS NUMÉRIQUES

Des difficultés avec le numérique ?

Rencontrez un conseiller numérique pour vous aider gratuitement sur rendez-vous :

- À utiliser un ordinateur, un téléphone mobile, une tablette,
- À réaliser mes démarches en ligne,
- À recevoir et envoyer des mails.

Espace France Services
48 rue Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 88 53 73 73
mds@bischwiller.com

CASF
7 rue des Casernes
67240 BISCHWILLER
03 88 63 57 09
casf@casf-bischwiller.net





02 JE ME LOGE

VIVRE À DOMICILE

30 L'accueil de jour
31 Services d'aides à domicile
31 Portage des repas
32 Adaptation du logement pour le maintien à domicile
32 Aides techniques, technologiques et domotiques
33 Aide au retour à domicile après hospitalisation
33 Résidence seniors

LA VIE EN ÉTABLISSEMENT

34 Hébergement temporaire
35 EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)



VIVRE À DOMICILE

L'ACCUEIL DE JOUR

Vous avez la maladie d'Alzheimer ou des troubles apparentés, et vous cherchez un accueil de jour pour préserver ou restaurer votre autonomie ?

L'accueil de jour est destiné à accueillir, une ou plusieurs journées par semaine, des personnes âgées vivant à domicile et atteintes par la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

L'objectif de cette unité est de préserver, maintenir voire restaurer l'autonomie de ces personnes pour les aider à poursuivre leur vie à domicile et soutenir leurs aidants familiaux.

CHDB
(Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller)
Pôle « hébergement et soins gériatriques »
L'accueil de jour - Maison Bleue
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22
www.ch-bischwiller.fr

Le pôle « hébergement et soins gériatriques » propose différentes possibilités d'accueil allant de l'aide au maintien à domicile à la vie en institution.



SERVICES D'AIDES À DOMICILE

Vous avez besoin d'aide et d'accompagnement à domicile pour vous aider dans les activités et tâches quotidiennes : s'habiller, faire les courses, préparer les repas etc. ?

Vous pouvez faire appel à un service d'aide et d'accompagnement à domicile prestataire ou employer un intervenant à domicile avec ou sans l'aide d'un service mandataire d'aide à domicile.

Les services d'aide à domicile peuvent être réglés en chèque emploi service universel (CESU) préfinancé.

Différentes aides sont également possibles pour aider à financer les interventions d'aide à domicile. Sous certaines conditions de revenus et de perte d'autonomie, votre caisse de retraite ou la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) peuvent contribuer au financement.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-d-aide-a-domicile/les-services-d-aide-a-domicile

PORTAGE DES REPAS

Recevoir des repas tout prêts chez soi permet de continuer à manger des repas complets et équilibrés sans avoir à faire les courses ou la cuisine. La CeA peut contribuer au financement dans le cadre de l'APA, de même que pour les services à domicile.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/beneficier-d-aide-a-domicile/le-portage-de-repas-a-domicile

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

Senior Compagnie
6A rue du Houblon
67240 BISCHWILLER
03 88 80 47 80
senior-compagnie.fr/agence/bas-rhin/aide-a-domicile-a-bischwiller

Des commerces et des traiteurs de Bischwiller vous proposent également des plats cuisinés !

ADAPTATION DU LOGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Vous souhaitez assurer la sécurité et le confort de votre logement à l'intérieur ou l'extérieur ?

Vous pouvez bénéficier d'aides financières pour adapter votre logement. Soliha Alsace vous propose un accompagnement gratuit, professionnel et personnalisé pour vos travaux d'adaptation.

Des permanences sans rendez-vous sont proposées tous les jeudis de 9h à 11h.

Espace France Services
Soliha Alsace
48 rue Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 90 41 40 90
contact.alsace@soliha.fr

AIDES TECHNIQUES, TECHNOLOGIQUES ET DOMOTIQUES

Il existe de nombreux équipements permettant d'être autonome dans ses activités quotidiennes. Pour s'équiper au mieux, il est possible de se renseigner dans des lieux ou sur des sites spécialisés. Des aides existent pour financer l'acquisition de matériel sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie/amenager-son-logement-et-s-equiper/des-equipements-pour-faciliter-son-quotidien

Il est également possible de tester du matériel dans un CICAT où des professionnels délivrent des conseils gratuitement.

CEP CICAT
2 rue Evariste Galois
67201 ECKBOLSHEIM
www.cep-cicat.com/contact

AIDE AU RETOUR À DOMICILE APRÈS HOSPITALISATION

Une aide au retour à domicile après une hospitalisation peut être attribuée en fonction de la situation et sous certaines conditions.

Cette demande d'aide au retour à domicile après une hospitalisation est directement réalisée par le service social de l'hôpital. C'est ensuite la caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) qui intervient pour organiser la mise en place des aides.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/etre-hospitalise-ce-qu-il-faut-savoir

RÉSIDENCE SENIORS

Un projet de résidence seniors est en cours à Bischwiller pour accueillir nos seniors dans une nouvelle résidence.

Pour plus d'informations :
03 88 53 98 52



LA VIE EN ÉTABLISSEMENT

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'hébergement temporaire permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles tout en ayant la possibilité d'avoir recours à un hébergement temporaire lorsqu'elles en ont besoin : après une hospitalisation, pour être entourées pendant une période difficile etc.

Il peut être une première étape avant une entrée définitive dans un établissement pour personnes âgées : résidence autonomie, résidence service, EHPAD.

L'hébergement temporaire permet également à leurs proches aidants de pouvoir s'absenter ponctuellement ou de passer le relais. C'est ce qu'on appelle l'aide au répit.

Existe-t-il des aides financières ?

Oui, il existe plusieurs aides financières sous certaines conditions.

Pour plus d'informations :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/solutions-d-accueil-temporaire/l-hebergement-temporaire-ce-qu-il-faut-savoir

L'hébergement temporaire à Bischwiller :
Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB)
EHPAD Les Roseaux
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22

EHPAD (ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES)

Comment ça fonctionne ?

Tous les établissements utilisent un dossier national unique de demande d'admission en EHPAD qui est téléchargeable en ligne*. Il peut également être utilisé pour :

- Les petites unités de vie (EHPAD de moins de 25 places)
- L'hébergement temporaire
- L'accueil de jour

***Pour plus d'informations :**
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-dans-un-ehpad/preparer-l-entree-en-ehpad/comment-faire-une-demande-d-admission-en-ehpad

Les EHPAD à Bischwiller :

Les Roseaux (CHDB)
17 rue de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 52
www.ch-bischwiller.fr/HT/5/10/23

Petite Unité de vie Eugène LAMBLING (CHDB)
7 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 80 22 22
www.ch-bischwiller.fr/Petite-Unite-Vie/5/10/13

Les Erables (CHDB)
17 rue de Strasbourg
67240 BISCHWILLER
03 88 80 22 22
www.ch-bischwiller.fr/EHPAD/5/10/11

Julie Gsell (Groupe SOS Seniors)
20 rue du Moulin
67240 BISCHWILLER
03 88 63 25 72
www.groupesos-seniors.org/ehpad-julie-gsell

Maison Des Ainés (CHDB)
6 rue de Strasbourg
67240 BISCHWILLER
03 88 80 21 90
www.ch-bischwiller.fr/EHPAD/5/10/11

Le Diaconat
2 rue de l'Église
67240 BISCHWILLER
03 88 63 21 37
www.fondation-sonnenhof.org/etablissements/ehpad-maison-le-diaconat-de-bischwiller



03 JE RESTE ACTIF

SPORT…

38 Les actions en faveur du bien-être et de la santé
39 Gérer une affection chronique avec Prescri'mouv

… ET LOISIRS

40 Le Club de l'Amitié
40 L'Association du 22
41 Play on the Bisch'
41 Les loisirs proposés par la ville de Bischwiller

CULTURE ET ANIMATIONS
42

JE M'ENGAGE

43 Les associations culturelles, de loisirs ou sportives
43 Le Conseil citoyen
44 L'OSCL

JE CONTINUE À APPRENDRE

45 La maîtrise des outils numériques au quotidien
45 Des ateliers de théâtre, un club Culture et d'autres activités

JE ME DÉPLACE

46 Rester un bon conducteur
46 Utiliser le RITMO ou le train
47 Le transport à la demande solidaire (TAD)
47 Le covoiturage
47 Station d'autopartage CITIZ



LES ACTIONS EN FAVEUR DU BIEN-ÊTRE ET DE LA SANTÉ

La ville de Bischwiller s'engage à développer des actions en faveur du bien-être et de la santé de ses citoyens. Le dispositif **Vita'Santé** a été mis en place en 2019 pour la prévention de la santé, en sensibilisant les familles à la nécessité d'adopter une bonne hygiène de vie pour prévenir les risques d'addiction, de maladie, d'accident ou de handicap et ralentir ainsi les conséquences physiques et psychiques du vieillissement.

Grâce à un partenariat entre la ville, les professionnels de santé, des intervenants spécialisés et les associations locales, de nombreuses actions de prévention et d'information autour de la question de la santé et des addictions sont mises en place : cours de sport, sport sur ordonnance, prévention, addiction etc. Ces actions sont thématisées afin de s'adresser à l'ensemble des publics : enfants, adolescents, adultes et seniors.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/sport-sante-associations/vitasante/les-actions-grand-public-et-seniors
www.ville-bischwiller.fr/sport-sante-associations/vitasante

GÉRER UNE AFFECTION CHRONIQUE AVEC PRESCRI'MOUV

La ville a obtenu depuis 2023 le **label Prescri'mouv** qui lui permet de proposer à ses habitants, en partenariat avec le réseau APSA (nouveau nom de REDOM) et les professionnels de santé, des activités sportives sur prescription médicale.

Ce dispositif permet à votre médecin traitant, ou votre spécialiste, de vous orienter en toute sécurité vers une offre d'activités physiques de qualité, proche de chez vous et adaptée à votre pathologie.

Ce dispositif s'adresse aux patients adultes atteints :

- **D'une affection longue durée (ALD) :** diabète, cancer (sein, colorectal, prostate), artériopathie des membres inférieurs, pathologie coronarienne, broncho-pneumopathie chronique obstructive (BPCO)
- **D'obésité**
- **D'un trouble musculosquelettique**
- **De troubles persistants liés à la Covid-19**

Après avoir obtenu votre ordonnance, vous pouvez contacter la Direction Sports, Loisirs, Vie Associative (DSLVA) de Bischwiller qui vous orientera.

Direction des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative (DSLVA)
1-9 place de la Mairie
67241 BISCHWILLER
03 88 53 99 30
dslva@bischwiller.com



... ET LOISIRS

LE CLUB DE L'AMITIÉ

Le Club de l'Amitié vous accueille et vous propose des moments de convivialité grâce à de nombreuses activités hebdomadaires pour rythmer votre quotidien : rencontres et papotages, balades, danse, gym douce, repas, sorties, fêtes etc. Nous vous attendons pour agrandir notre cercle !

Anita KEMPF
présidente du Club de l'Amitié
06 26 81 01 66

L'ASSOCIATION DU 22

L'Association du 22, fondée en 2022 et située au 22 rue de la Gare à Bischwiller, propose de nombreuses activités fédératrices de lien social au bénéfice des habitants de Bischwiller et environs.

Vous y trouverez des loisirs en extérieur et en intérieur : pétanque, tarot, belote, jeux de société, cuisine et activités autour du livre, bien-être, mosaïque, cours informatiques etc. N'hésitez pas à nous rejoindre !

Trois associations caritatives proposent également des temps de rencontre et d'échange sur place.

Claude MAIRE
président de L'Association du 22
22 rue de la Gare
67240 BISCHWILLER
07 78 82 57 99
association-du22@laposte.net

PLAY ON THE BISCH'

L'association Play on the Bisch' a pour objectif de promouvoir et de développer les pratiques ludiques à travers les jeux de société, afin d'améliorer la cohésion sociale et de tisser des liens entre les générations, les citoyens et les familles sur la ville de Bischwiller et au-delà.

Que vous soyez passionnés de jeux ou que vous souhaitiez simplement passer un bon moment, les animations de Play on the Bisch' ont lieu régulièrement et elles sont gratuites ! Les inscriptions sont ouvertes sur le site internet de la ville 15 jours avant chaque animation. Elles sont limitées à 25 personnes, afin de favoriser l'accompagnement des joueurs dans la découverte des jeux.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/actualites/play-on-the-bisch

Association Play On the Bisch'
03 88 53 99 44

LES LOISIRS PROPOSÉS PAR LA VILLE DE BISCHWILLER

La ville propose de nombreux loisirs que vous retrouverez régulièrement sur le site de la ville de Bischwiller.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/lieux-de-culture
www.ville-bischwiller.fr/seniors-personnes-fragiles/les-services-proposes-aux-aines

CULTURE ET ANIMATIONS

De nombreuses animations culturelles sont proposées par :

- Le **service Culture de la ville de Bischwiller**,

 Pour plus d'informations sur les animations et la programmation culturelle :
 www.ville-bischwiller.fr

- La **Maison des Associations et de la Culture (MAC)** qui est un relais culturel proposant une saison de spectacles (concerts, humour, théâtre, danse, jeune public etc.) ainsi qu'une programmation cinéma,

 Pour plus d'informations :
 mac-bischwiller.fr

- La **Médiathèque de Bischwiller** qui fait partie de TILT, le réseau des bibliothèques de la Communauté d'Agglomération de Haguenau,

 Pour plus d'informations :
 www.agglo-haguenau.fr/carte/mediatheque-de-bischwiller

- L'**École Municipale des Arts de Bischwiller** qui regroupe : l'école municipale de musique et l'association Danse, ainsi que l'Orchestre à l'école et les orchestres et chorales d'enfants El Sistema qui œuvrent au progrès social et à l'accès à la culture pour tous,

 Pour plus d'informations :
 www.ema-bischwiller.fr

- Les musées et la galerie : **musée de la Laub, Maison des Arts, musée du Sonnenhof, Vitrine des Arts**.

 Pour plus d'informations :
 www.ville-bischwiller.fr/tourisme-patrimoine/musees-et-expositions

JE M'ENGAGE

LES ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE LOISIRS OU SPORTIVES

La ville de Bischwiller regroupe plus de 70 associations. N'hésitez pas à rejoindre notre réseau associatif en tant qu'adhérent ou future association pour les plus motivés !

Annuaire des associations
www.ville-bischwiller.fr/sport-sante-associations/annuaire-des-associations

LE CONSEIL CITOYEN

Les réunions du Conseil citoyen sont ouvertes aux habitants du quartier prioritaire de la ville (QPV) souhaitant faire remonter des projets ou des attentes pour améliorer la vie dans notre collectivité. N'hésitez pas à nous rejoindre pour proposer vos idées !

CASF
7 rue des Casernes
67240 BISCHWILLER
03 88 63 57 09
casf@casf-bischwiller.net



L'OSCL

Les associations locales peuvent adhérer à l'Office des Sports, de la Culture et des Loisirs (OSCL) qui est un organisme coordinateur ayant pour objet de promouvoir le sport, la culture et les loisirs.

Le but de l'OSCL est de soutenir le bénévolat associatif et de susciter toutes les bonnes volontés tendant à développer, en liaison avec les services des sports et de la culture de la ville, les activités sportives, culturelles et de loisirs.

L'OSCL organise des manifestations comme la fête du dialecte, la fête de la musique, la fête des fifres avec un spectacle de plein air, la participation à la fête du sport, la réception des champions sportifs de la ville, la réception du fleurissement, ou encore les animations de Noël.

Enfin, l'OSCL instruit et propose les dossiers de subventions accordées aux associations par la ville, notamment au niveau de l'investissement, de l'équipement ou de l'aide au fonctionnement.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/vos-demarches/associations

Direction des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative
1-9 place de la Mairie
67241 BISCHWILLER
03 88 53 99 20

JE CONTINUE À APPRENDRE

LA MAÎTRISE DES OUTILS NUMÉRIQUES AU QUOTIDIEN

Toutes les semaines, un conseiller numérique France Services propose gratuitement des accompagnements individuels ouverts au public et sans rendez-vous pour vous aider dans vos démarches administratives en ligne (CAF, France Travail, Ameli etc.).

Espace France Services
48 rue Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 88 53 73 73
mds@bischwiller.com

CASF
7 rue des casernes
67240 BISCHWILLER
03 88 63 57 09
casf@casf-bischwiller.net

Médiathèque
31 rue de Vire
67240 BISCHWILLER
03 88 63 24 49
mediatheque.bischwiller@agglo-haguenau.fr

DES ATELIERS DE THÉÂTRE, UN CLUB CULTURE ET D'AUTRES ACTIVITÉS

Le Centre d'Animation Sociale et Familiale **Bisch'Art** (CASF) propose de nombreuses activités intergénérationnelles : des ateliers de théâtre, un club Culture et d'autres activités ainsi que des conférences sur l'équilibre alimentaire etc.

CASF
7 rue des casernes
67240 BISCHWILLER
03 88 63 57 09
casf@casf-bischwiller.net

JE ME DÉPLACE

RESTER UN BON CONDUCTEUR

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se mobilise régulièrement pour sensibiliser les seniors aux dangers de la route et réactualiser leurs connaissances grâce à des **Ateliers de la Mobilité**.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Annexe du Lion d'Or
1 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 53 71 56

UTILISER LE RITMO OU LE TRAIN

La ville de Bischwiller est très bien desservie en transports en commun que ce soit par le bus (RITMO) ou le train.

Il existe également le **Flexi'Ritmo** qui est un service de transport à la demande destiné à tous les habitants éloignés des lignes régulières sur les secteurs Haguenau/Bischwiller.

Pour plus d'informations :
www.ritmo.fr/fiches-horaires
www.ritmo.fr/flexi-ritmo
www.ter.sncf.com/grand-est/trajet-bischwiller-strasbourg

Gare de Bischwiller
3 rue du Maréchal Joffre
67240 BISCHWILLER

LE TRANSPORT À LA DEMANDE SOLIDAIRE (TAD)

Pour faciliter vos déplacements à BISCHWILLER et OBERHOFFEN (visites, courses, rendez-vous médicaux, après-midis récréatives etc.), le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vous propose le service du **Transport à la demande** (TAD) du lundi au vendredi (sauf jours fériés).

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/solidarite-citoyennete/transport-a-la-demande-tad

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Annexe du Lion d'Or
1 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 53 71 56
tad@bischwiller.com

LE COVOITURAGE

Le covoiturage constitue un levier efficace pour réduire le coût des déplacements et leur impact environnemental. L'Alsace du Nord propose une application de covoiturage téléchargeable en ligne qui s'appelle **Klaxit** :

- L'application met en contact les membres qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
- Le conducteur, s'il le souhaite, partage ses frais de déplacement avec ses passagers via l'application, de 2 € à 3 € par trajet et par passager selon la distance parcourue.

En plus du partage des frais de déplacement, les usagers de l'application vont bénéficier de nombreux bonus financiers en Alsace du Nord.

Pour plus d'informations et inscription sur la plateforme :
www.agglo-haguenau.fr/habiter/transport-mobilite/covoiturage

STATION D'AUTOPARTAGE CITIZ

Il existe un véhicule CITIZ en autopartage à la gare de Bischwiller.



04 JE M'OCCUPE DE MA SANTÉ

PRÉVENTION

50 Alimentation
51 Dépistage, vaccination, lutte contre la propagation des épidémies
51 Plan de prévention canicule Service d'écoute téléphonique
52 Lutter contre le froid
52 Stimuler l'activité intellectuelle
53 Campagnes de prévention

RESTER À DOMICILE EN ÉTANT MALADE

54 Soins à domicile - hospitalisation à domicile
55 Location et vente de matériel médical

ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

56 Numéros d'urgence
57 Ambulances
57 Médecins généralistes
57 Cabinets infirmiers
57 Hospitalisation
58 Soins palliatifs





PRÉVENTION

ALIMENTATION

Une mauvaise alimentation peut être à l'origine de maux physiques et constitue l'un des principaux facteurs de risque de maladies chroniques, notamment les maladies cardio-vasculaires, le cancer, le diabète et autres affections liées à l'obésité.

La santé est une des préoccupations de la ville de Bischwiller, pour trouver des recommandations pour une alimentation plus saine et équilibrée, des campagnes de prévention sont proposées dans le cadre du dispositif **Vita'Santé** :

www.ville-bischwiller.fr/sport-sante-associations/vitasante/campagne-de-prevention/la-malbouffe

Le Centre d'Animation Sociale et Familiale **Bisch'Art** (CASF) propose par ailleurs des conférences sur l'équilibre alimentaire.

CASF
7 rue des casernes
67240 BISCHWILLER
03 88 63 57 09
casf@casf-bischwiller.net

DÉPISTAGE, VACCINATION, LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DES ÉPIDÉMIES

Rester en bonne santé et en forme après 65 ans passe par la vaccination et le dépistage.

De nombreuses maladies infectieuses peuvent occasionner des complications d'autant plus importantes que l'on prend de l'âge ou que l'on est atteint de pathologie(s) chronique(s). Il est donc essentiel de se protéger en fonction des recommandations vaccinales.

N'hésitez pas à en parler à votre médecin traitant ou à aller dans un centre hospitalier.

Pour plus d'informations :
vaccination-info-service.fr/La-vaccination-au-cours-de-la-vie/Seniors-a-partir-de-65-ans
www.ville-bischwiller.fr/seniors-personnes-fragiles/instituts-pour-personnes-agees

PLAN DE PREVENTION CANICULE SERVICE D'ÉCOUTE TÉLÉPHONIQUE

Le CCAS propose ce service pour maintenir un lien social avec les personnes les plus vulnérables vivant à domicile. Cet appel est hebdomadaire et devient quotidien lors des périodes de fortes chaleurs. Ce service est ouvert à toute personne adulte isolée, handicapée ou non, qui le souhaite. Elle peut s'inscrire ou être inscrite par un proche sur une liste tenue par le CCAS.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/seniors-personnes-fragiles/plan-de-prevention-canicule

CCAS
1 rue du Château
67241 BISCHWILLER
03 88 53 99 21
ccas@bischwiller.com

LUTTER CONTRE LE FROID

Vous avez besoin de remplacer votre système de chauffage ou d'isoler votre logement ?

La ville de Bischwiller propose différentes aides à la rénovation, du choix du meilleur programme de travaux au montage du dossier de subventions, par un accompagnement gratuit, professionnel et personnalisé.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/urbanisme/aides-a-la-renovation

STIMULER L'ACTIVITÉ INTELLECTUELLE

- **LES ASSOCIATIONS**

 Pour rester en forme, il est essentiel que le cerveau travaille de manière globale, ce qui nécessite de consacrer du temps à des activités stimulantes : lire, écouter la radio, regarder la télévision, pratiquer des activités manuelles, artistiques, sortir et voyager, bricoler, jardiner, jouer à des jeux de société etc.

 Transmettre ses connaissances et son savoir-faire à d'autres personnes peut être très stimulant intellectuellement et socialement dans tous les domaines : cuisine, bricolage, jardinage, activités manuelles etc.

 Mettez-vous en lien avec l'OSCL pour trouver une activité qui vous intéresse, à partager avec d'autres personnes !

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/vos-demarches/associations

Direction des Sports, des Loisirs et de la Vie Associative (DSLVA)
1-9 place de la Mairie
67241 BISCHWILLER
03 88 53 99 20

- **L'UNIVERSITÉ POPULAIRE**

 L'Université populaire européenne à Haguenau permet d'apprendre une nouvelle discipline ou de se perfectionner sur les sujets que l'on aime. En cas de mobilité réduite, il existe également des cours par correspondance ou sur internet.

Pour plus d'informations :
upe-alsace.fr

Université populaire européenne
Site Nord Alsace
6 place Robert Schuman
67500 HAGUENAU
03 88 93 36 99
nordalsace@upe-alsace.fr

CAMPAGNES DE PRÉVENTION

Dans le cadre des actions **Vita'Santé**, la ville de Bischwiller réalise des campagnes de prévention.

Pour plus d'informations :
www.ville-bischwiller.fr/sport-sante-associations/vitasante/campagne-de-prevention

RESTER À DOMICILE EN ÉTANT MALADE

SOINS À DOMICILE - HOSPITALISATION À DOMICILE

Afin de permettre de vivre plus longtemps à son domicile et de préserver son autonomie, le Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB) propose plusieurs services aux personnes âgées et/ou à leur famille :

- **Hôpital de jour gériatrique et consultation mémoire** permettant des bilans complets sur prescription pour la personne âgée,
- **Service de soins infirmiers à domicile** pour personnes âgées (SSIDPA),
- **Accueil de jour :** La Maison bleue,
- **Hébergement temporaire pour un séjour ponctuel** de quelques jours ou quelques semaines avant une entrée en EHPAD ou pour un temps de répit à l'attention de l'aidant.

Pour plus d'informations :
www.ch-bischwiller.fr/maintien-domicile/2/11

Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB)
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22

LOCATION ET VENTE DE MATÉRIEL MÉDICAL

Équipements à disposition sur les conseils d'un technicien de santé : pour le maintien à domicile, produits de bien-être et confort, orthopédie, produits de désinfection, consommables, diagnostics.

Pour plus d'informations :
www.techniciendesante.fr/magasins/haguenau

Le Carré Médical ALSACE HAGUENAU
85 route de Bischwiller
67500 HAGUENAU
03 88 63 86 60

Médical du Rhin
2 rue du Rettig
67410 ROHRWILLER
03 88 53 10 76

Paramédical des Thermes
40 boulevard de l'Europe
67500 HAGUENAU
03 88 54 03 76



ANNUAIRE DES PROFESSIONNELS

NUMÉROS D'URGENCE

Police Municipale	**03 88 53 99 60**
Police secours	**le 17**
SAMU - Sos Médecins	**le 15**
Pompiers	**le 18**
Pharmacies de garde	**32 37**
Maltraitance de personnes âgées et personnes handicapées	**39 77**
Mal-être – solitude - dépression	**09 69 39 29 19**
Canicule info service	**0 800 06 66 66**
Alcool info service	**0 980 980 930**
Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB)	**03 88 80 22 22**
Médecin de garde	**118 510** (appel surtaxé) **36 24** (appel surtaxé) **numéro national**

AMBULANCES

annuairesante.ameli.fr/trouver-un-professionnel-de-sante/ambulance-vehicule-sanitaire-leger/67-bas-rhin-bischwiller

MÉDECINS GÉNÉRALISTES

annuairesante.ameli.fr/trouver-un-professionnel-de-sante/medecin-generaliste/67-bas-rhin-bischwiller

CABINETS INFIRMIERS

annuairesante.ameli.fr/trouver-un-professionnel-de-sante/infirmier/67-bas-rhin-bischwiller

HOSPITALISATION

Urgences • Court séjour • Soins médicaux et réadaptation
Hôpital de jour • Long séjour • Unités Alzheimer • Accueil de jour

Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB)
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22

SOINS PALLIATIFS

Sur décision du médecin traitant.

Pour plus d'informations :
www.ch-bischwiller.fr

Pôle « médecine et réadaptation »
Équipe mobile de soins palliatifs gériatriques
Centre Hospitalier Départemental de Bischwiller (CHDB)
17 route de Strasbourg
67241 BISCHWILLER
03 88 80 22 22

Maison France Services
Espace Solidarités Alsace
48 rue Georges Clémenceau
67240 BISCHWILLER
03 68 33 83 50
masp.utamsnord@alsace.eu

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Annexe du Lion d'Or
1 rue du Château
67240 BISCHWILLER
03 88 53 71 56











BISCHWILLER

ALSACE
Collectivité européenne

www.bischwiller.com

LE TRI + FACILE

E.u.r.l. 16 rue des Couturières - 67240 Bischwiller
RCS Strasbourg - Siret 505 257 162 00014
wiwacom.fr